

Table de concordance « Livre IV - Équipements de travail » du code du bien-être au travail

Arrêté royal du 12 août 1993 concernant l'utilisation des équipements de travail

AR 12/8/1993 Équipements de travail	Code: Livre IV
1	I.1-2
	Titre 1er.- Définitions
2,1°	I.1-4, 24°
2,2°	IV.1-1
2,3°	I.1-3, 17°
	Titre 2.- Dispositions applicables à tous les équipements de travail
3	IV.2-1
4	IV.2-2
5	IV.2-3
6	IV.2-4
7	IV.2-5
8.1	IV.2-6
8.2	IV.2-7
8.3	IV.2-8
8.4	IV.2-9
8.5	IV.2-10
8.6	IV.2-11
9	IV.2-12
10	IV.2-13
11	IV.2-14
12 à 22	-
Annexe I	Annexe IV.2-2
Annexe II	Annexe IV.2-1

Arrêté royal du 4 mai 1999 concernant l'utilisation d'équipements de travail mobiles

AR 4/05/1999 Équipements de travail mobiles	Code: Livre IV
Sous-section Ire. – Principes généraux	
1	I.1-2
2	-
3	-
4	IV.2-12, alinéa 1 ^{er}
5, alinéa 1 ^{er}	IV.2-12, alinéa 2

5, alinéa 2	-
	Titre 3.- Équipements de travail mobiles automoteurs ou non
Sous-section II. – Prescriptions minimales spécifiques applicables aux équipements de travail mobiles	Chapitre Ier.- Prescriptions minimales spécifiques applicables aux équipements de travail mobiles
6	-
7	-
8	IV.3-1
9	IV.3-2
10	IV.3-3
11	IV.3-4
12	IV.3-5
13	IV.3-6
Sous-section III.- Dispositions spécifiques concernant l'utilisation d'équipements de travail mobiles	Chapitre II.- Dispositions spécifiques concernant l'utilisation d'équipements de travail mobiles
14	IV.3-7
Sous-section IV. – Dispositions finales	
15 à 18	-

Arrêté royal du 4 mai 1999 concernant l'utilisation d'équipements de travail servant au levage de charges

AR 4/05/1999 Équipements de travail servant au levage de charges	Code: Livre IV
Sous-section Ire. – Principes généraux	
1	I.1-2
2	-
3	-
4	IV.2-12, alinéa 1 ^{er}
5, alinéa 1 ^{er}	IV.2-12, alinéa 2
5, alinéa 2	-
	Titre 4.- Équipements de travail servant au levage de charges
Sous-section II. – Prescriptions minimales spécifiques applicables aux équipements de travail pour le levage de charges	Chapitre Ier.- Prescriptions minimales spécifiques applicables aux équipements de travail pour le levage de charges
6	-
7	-
8	IV.4-1

9	IV.4-2
10	IV.4-3
11	IV.4-4
Sous-section III.- Dispositions générales concernant l'utilisation d'équipements de travail pour le levage de charges	Chapitre II.- Dispositions générales concernant l'utilisation d'équipements de travail pour le levage de charges
12	IV.4-5
13	IV.4-6
14	IV.4-7
15	IV.4-8
16	IV.4-9
17	IV.4-10
Sous-section IV.- Dispositions spécifiques concernant l'utilisation d'équipements de travail servant au levage de charges non guidées	Chapitre III.- Dispositions spécifiques concernant l'utilisation d'équipements de travail servant au levage de charges non guidées
18	IV.4-11
19	IV.4-12
20	IV.4-13
21	IV.4-14
22	IV.4-15
23	IV.4-16
24	IV.4-17
Sous-section V. – Dispositions concernant l'utilisation d'équipements de travail destinés au levage de charges et servant exceptionnellement au levage de personnes	Chapitre IV.- Dispositions concernant l'utilisation d'équipements de travail destinés au levage de charges et servant exceptionnellement au levage de personnes
25	IV.4-18
26	IV.4-19
27	IV.4-20
Sous-section VI. – Dispositions spécifiques concernant l'utilisation de nacelles et plates-formes suspendues à une grue	Chapitre V.- Dispositions spécifiques concernant l'utilisation de nacelles et plates-formes suspendues à une grue
28	IV.4-21
Sous-section VII. – Dispositions finales	
29 à 32	-

Arrêté royal du 31 août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur

AR 31/08/2005 Équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur	Code: Livre IV
Sous-section Ire. – Champ d’application et principes généraux	
1	-
2	I.1-2
3	-
4	-
	Titre 5.- Équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur
Sous-section II. – Evaluation des risques et mesures de prévention	Chapitre Ier.- Analyse des risques et mesures de prévention
5	IV.5-1
6	IV.5-2
7	IV.5-3
Sous-section III. – Dispositions spécifiques concernant l’utilisation d’échelles, escabeaux et marchepieds	Chapitre II.- Dispositions spécifiques concernant l’utilisation d’échelles, escabeaux et marchepieds
8	IV.5-4
9	IV.5-5
10	IV.5-6
Sous-section IV.- Dispositions spécifiques concernant l’utilisation des échafaudages	Chapitre III.- Dispositions spécifiques concernant l’utilisation des échafaudages
11	IV.5-7
12	IV.5-8
13	IV.5-9
14	IV.5-10
15	IV.5-11
16	IV.5-12
17	IV.5-13
18	IV.5-14
19	IV.5-15
Sous-section V.- Dispositions spécifiques concernant l’utilisation des techniques d’accès et de positionnement au moyen de cordes	Chapitre IV.- Dispositions spécifiques concernant l’utilisation des techniques d’accès et de positionnement au moyen de cordes
20	IV.5-16
21	IV.5-17
22	IV.5-18
23	IV.5-19
Sous-section VI. – Dispositions finales	
24 à 29	-

